

AVRIL 2025

BULLETIN

MUNICIPAL



Mot du Maire 01

Travaux 02

Festivités 03

Informations 07



City All

monchaux-sur-ecailon.fr



MOT DU MAIRE

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Après un hiver humide et maussade, voici le printemps qui nous offre ses belles journées ensoleillées avec d'agréables températures.

Le premier trimestre de l'année 2025 est déjà bien entamé. Riche en événements, la brocante municipale a été un franc succès. Au menu, beau temps, grande affluence et ambiance musicale assurée par la Banda de Monchaux-Prouvy. Cela faisait plaisir de voir les rues de la commune bondées de monde. J'en profite pour remercier chaleureusement l'équipe municipale et Béatrice, adjointe aux Fêtes, qui ont concouru à faire de cette festivité un réel moment de partage et de convivialité. Le week-end de Pâques a vu la traditionnelle chasse aux œufs pour nos petits Monchalsiens se dérouler dans l'espace verdoyant mis à disposition par M et Mme Dupriez que je remercie au nom du conseil municipal. Quel plaisir de voir tous ces petits gambader dans l'herbe à la recherche des œufs de Mme la cloche !!!

Cette année a aussi commencé tristement avec la disparition de 2 présidents d'association : Dominique Deleuze pour l'association L'envol musical, et notre ami et colistier David Sille pour Les francs-tireurs.

Toutes nos pensées vont vers leurs familles et leurs proches.

Comme à l'accoutumée en cette période, les élus et moi-même avons voté le budget primitif 2025. Dans un contexte national marqué par une crise des finances publiques, je ne vous cache pas que l'exercice s'est avéré plus difficile cette année pour notre adjoint aux Finances, Éric et notre secrétaire Olivia pour l'élaboration de celui-ci. Cette année encore nous pouvons nous féliciter d'avoir une gestion saine des comptes publics de la commune. Cela nous permet de maintenir les taux d'imposition à l'identique pour les trois taxes même si la revalorisation de la valeur locative par l'État va cette année encore impacter la facture finale. C'est grâce à une gestion rigoureuse que nous pouvons tenir nos engagements et poursuivre notre programme d'investissement. En 2025, pas de gros projets prévus hormis l'achèvement de l'aire de jeux, la réalisation des entrées aux Coquelicots et la restauration de 4 vitraux de l'église qui sont en partie des reports de l'investissement 2024. Des études seront menées pour l'aménagement du cimetière et la vidéo protection du village.

L'aire de jeux est terminée, son ouverture au public est imminente. Nous attendons la fin des travaux d'accessibilité mis en œuvre par Valenciennes Métropole. J'espère que chacun appréciera son utilité et sa convivialité. L'aire de jeux est dotée de plusieurs espaces de sport, de loisirs, de promenade et de détente pour répondre à la demande d'un large public. Merci aux utilisateurs de respecter et faire respecter les consignes et l'âge préconisé des jeux afin que ce projet perdure dans le temps.

À l'arrivée des beaux jours et des travaux de bricolage, de tonte et de jardinage, je vous invite à faire preuve de civilité : que chacun puisse en profiter tout en respectant le voisinage. Je vous rappelle aussi que le brûlage des déchets verts est interdit : en plus de polluer l'environnement, cette pratique est désagréable et toxique pour la santé des personnes qui respirent les émanations.

J'en profite aussi pour vous demander de faire des efforts au niveau du stationnement de vos véhicules afin de respecter la libre circulation des piétons sur les trottoirs et le voisinage, mais également d'entretenir les devantures de vos maisons. Je tiens ici à féliciter Michaël et Sébastien pour leur travail au quotidien qui donne une belle image de notre commune.

L'accueil des nouveaux arrivants, initialement prévu lors de la cérémonie du 8 mai, est reporté à la cérémonie des vœux 2026 afin que vous puissiez vous présenter, rencontrer les Monchalsien.ne.s et échanger avec la municipalité, les Présidents et Présidentes d'association. N'hésitez pas dès à présent à vous rendre en mairie afin de rencontrer les agents municipaux et les élus. Vous recevrez un livret d'accueil spécialement élaboré pour faciliter votre installation, vos démarches, vos recherches mais également pour vous faire découvrir la commune, les services qu'elle propose, les infrastructures dont elle dispose et les associations locales.

Vous pouvez également retrouver ces informations, notre actualité et tous les événements à venir sur notre site Internet monchaux-sur-ecaillon.fr, sur la page Facebook Commune Monchaux Sur Ecaillon ainsi que sur l'application CityAll.

Votre maire dévoué

Bernard De Meyer

Restauration des vitraux de l'église saint Rémi

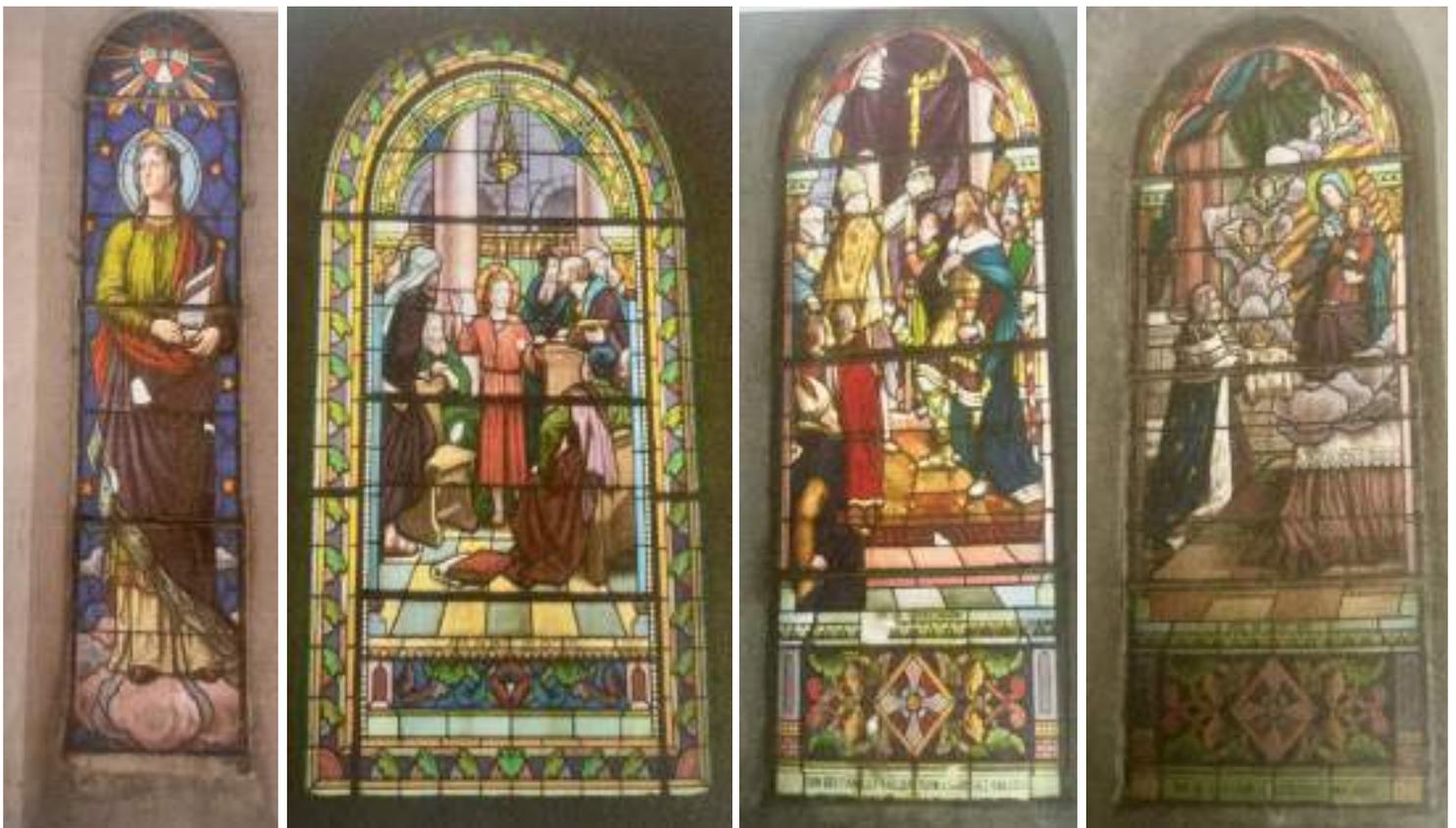
L'atelier Masson de Cysoing a déposé fin mars les 4 vitraux les plus abîmés, soit : "Le sacre de Charlemagne", "sainte Cécile", "Jésus au milieu des docteurs" et "les vœux de Louis XIII".

Les panneaux sont actuellement en atelier pour le démontage et la remise en plomb, le nettoyage des verres et la recréation des motifs.

À l'issue de cette longue et délicate étape, les vitraux seront reposés dans l'édifice religieux.

Fin 2024, les pillasses ont été rénovées pour la mise en sécurité de l'église par la société J-P Ruelle de Maing.

Le montant total des travaux est estimé à 53557€ TTC. Une demande de subvention a été déposée auprès de Valenciennes Métropole pour la prise en charge à hauteur de 50% du montant HT. La Commune prendra le reste à charge sur le restant de trésorerie et l'actif des terrains provenant de la dissolution du CCAS, réservés pour des actions sociales et pour les dépenses du patrimoine selon le souhait de la municipalité.



Vœux du Maire

Merci à Flavien, Nohlan, Lily-Rose, Jade et Camélia pour leur contribution aux cartes de vœux 2025 de la Commune.



Le groupe "Éphémère" a mis l'ambiance sur la piste pour les rois et reines qui ont dégusté les délicieuses galettes confectionnées par la boulangerie "la Chocolatine" d'Haspres.

Galette des Aînés



Brocante municipale

C'est sous un soleil radieux que de nombreux badauds sont venus profiter des stands et de l'ambiance musicale de la Banda Monchaux-Prouvy.





L'association "les Ch'tites créasolidaires roses" a proposé un atelier créatif adultes à la bibliothèque. Au menu, confection d'un marque-page en tissu et initiation à l'aquarelle. Un grand merci.

Atelier bibliothèque



Participation centres aérés

Pour 2025, la commune participe aux frais liés aux centres aérés dans les conditions suivantes:

- Dans la limite de 20 jours maximum, répartis sur les vacances scolaires (petites comme grandes) de l'année civile, du 01 janvier au 31 décembre 2025,
- Pour les enfants de 3 à 15 ans,
- En centre aéré et stage de découverte ou sportif.

Le montant de la participation sera reversé aux familles de Monchaux-sur-Écaillon uniquement et sur présentation d'une facture :

- Pour les enfants de -6 ans, remboursement dans la limite de 7€ maximum par jour,
- Pour les enfants de +6 ans, un remboursement de 12€ maximum par jour.

Les justificatifs devront être déposés en mairie **avant le 15 janvier 2026.**

Cérémonie du 8 mai

À l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le conseil vous invite à rendre hommage aux combattants et aux populations civiles en compagnie de l'Harmonie communale. Rendez-vous devant la mairie à 10h.

La commémoration sera suivie de la traditionnelle remise des médailles du travail dans la salle J-C Puech.

CITY ALL

Afin de communiquer en direct et renforcer le lien avec les habitants, la Mairie a lancé son application smartphone.

Vous pouvez vous abonner gratuitement et rester informés de l'actualité de la commune.

Vous recevrez alertes et notifications en temps réel sur votre smartphone (alertes sanitaires, intempéries, événements...).

L'application permet aussi d'effectuer des signalements pour participer à l'amélioration du cadre de vie, de répondre à des sondages, de consulter les commerces et les associations de la ville, d'accéder aux horaires d'ouverture,...

Installez l'application sur votre smartphone et sélectionnez Monchaux sur Écaillon.



City All

Pass sport & culture

Une aide financière est accordée aux jeunes Monchalsiens âgés de 4 à 17 ans qui pratiquent une activité sportive ou culturelle sur présentation d'un justificatif d'adhésion dans un club de sport ou une association culturelle pour la période du 01 septembre 2025 au 30 Juin 2026. Il sera alloué par la commune une seule participation par enfant à hauteur de 50€. Le justificatif d'adhésion et le RIB devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du **12 Novembre 2025.** Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur le versement ou le non versement de l'aide.

Taxe foncière

Lors du conseil municipal du 02 avril, il a été voté de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- Foncier bâti = 38.26 %
- Foncier non bâti = 77.82 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 20.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de Finances.

Voyage à Chantilly

L'association Loisirs, Fêtes et Culture Monchalsiens propose un voyage organisé au Château de Chantilly le **samedi 27 septembre 2025.** Au programme :

- départ à 7h30 de Monchaux
- 10h15, visite guidée du château
- 12h15, déjeuner libre. Nombreux restaurants à proximité
- 14h30, découverte du domaine : parc, écuries, jardins et musée du cheval
- 16h30, présentation équestre au musée du cheval.
- Retour à Monchaux pour 19h30.
- Vous recevrez prochainement un flyer de réservation dans les communications communales.

Inscriptions ouvertes à partir de la réception du flyer en mai.

Fête des mères

La réception en l'honneur de la fête des mères aura lieu le **vendredi 23 mai 2025 à 19h00** à la salle des Fêtes.

Si des enfants, quelque soit leur âge, souhaitent lire un poème, chanter une chanson ou passer un message d'amour à destination de leur maman, la scène est à vous ce jour-là! Pour cela, il vous suffit juste de nous le signaler le jour même.

SIAVED

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, SIAVED, est un service public qui collecte, traite et valorise les déchets des habitants de 258 communes des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Acteur du développement durable des territoires, le syndicat agit dans l'intérêt de la population afin d'améliorer continuellement le service public de gestion des déchets dans le respect des normes sanitaires et environnementales actuelles. C'est dans cette optique que le syndicat vous invite à participer à une enquête publique pour le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers.

Pourquoi participer à l'enquête?

- Mettre en place des actions pour réduire et valoriser les déchets, favoriser une consommation raisonnée et protéger la planète
- Diminuer la production de déchets et ainsi maîtriser le coût de leur gestion.

L'enquête est disponible via notre site internet :

<https://www.siaved.fr/enquete-en-ligne-contribuez-a-faconner-l-avenir-du-territoire-votre-avis-est-essentiel>

Jusqu'au 5 mai 2025,
donnez votre avis !

Participez en scannant ce QR
code ou sur www.siaved.fr



Fête de la musique

Vendredi 20 juin 2025,

c'est la FÊTE DE LA MUSIQUE

dans la cour de la salle J-C Puech.

À partir de 19h, scène ouverte.

Le groupe Éphémère à partir de 20h et jusqu'au bout de la nuit.

Buvette et petite restauration sur place.

Avis aux Monchalsiens artistes professionnels ou amateurs pour faire découvrir vos talents lors de la scène ouverte en plein air. N'hésitez pas à vous manifester.

bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr

Passage à l'heure d'été en déchèteries

Le SIAVED vous informe que les déchèteries du SIAVED passent aux **horaires d'été** à partir du 1 avril :

- Lundi de 13h30 à 18h00
- du Mardi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- du Vendredi au Samedi de 8h30 à 18h00 (sans interruption)
- le Dimanche de 8h30 à 12h00.

Pour rappel, FERMETURE de toutes les déchèteries les jours fériés 2025 :

- Lundi 21 avril
- Jeudi 1^{er} mai
- Jeudi 8 mai
- Jeudi 29 mai
- Lundi 9 juin
- Lundi 14 juillet
- Vendredi 15 août
- Samedi 1^{er} novembre
- Mardi 11 novembre
- Du Mercredi 24 au Jeudi 25 décembre
- du Mercredi 31 décembre 2025 au Jeudi 1^{er} janvier 2026





Venez découvrir l'atelier d'Alexia Bourdon, prothésiste onguilaire nouvellement installée au 27 rue du Pont.

Experte de la beauté des mains et des ongles, maîtrisant l'art de la pose et du design d'ongles artificiels. Création d'ongles uniques et soignés en utilisant diverses techniques avec une attention constante aux tendances et au bien-être des clientes.

Prise de RDV et devis 07.83.37.49.19

[NAILSTUDIO_BY_ALEXIA](#)



Christelle Mizera, thérapeute psychocorporelle avec plus de 25 ans d'expérience dans la santé et 12 ans dans le développement personnel, vous propose une prise en charge personnalisée et spécifique. Elle vous accueille, écoute et accompagne dans son espace thérapeutique, situé au 1 rue de Sommailoy, par un atelier psychocorporel adapté à votre situation. Accompagnement du traumatisme (situation de deuil, rupture, agression, difficultés relationnelles ou mal-être). Séances individuelles, collectives, ateliers thématiques.

Plus de renseignements : 06.32.62.81.46

christellemizera@gmail.com

Si vous avez une entreprise domiciliée à Monchaux, n'hésitez pas à nous contacter pour faire la promotion de votre activité.

bboursiez@monchaux-sur-ecailon.fr
mhamieau@monchaux-sur-ecailon.fr

Déchets de cimetières : maintenant, on trie !

En partenariat avec le SIAVED, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières pour un cimetière plus écologique.

Pourquoi trier les déchets de cimetières ?

Éviter que nos ressources partent en fumée !

Actuellement, la plupart des déchets produits au sein du cimetière communal sont jetés dans les bacs Ordures Ménagères pour être incinérés. Au-delà d'un coût de collecte et de traitement important pour la collectivité, c'est une perte de ressources car une grande partie de ces déchets (terreau, pots de fleurs non abimés, plantes non fanées...) peut être réemployée.

Comment trier les déchets de cimetières ?

Comme à la maison, le tri des déchets s'effectue par matière. Quatre contenants sont mis à disposition des usagers pour effectuer le tri. Plusieurs points de dépôt des déchets sont aménagés au sein du cimetière afin de faciliter les apports des usagers.



Triez- Récupérez !

Grâce au tri, les plantes non fanées, les pots de fleurs non abimés, le terreau seront séparés du reste des déchets pour être mis à disposition de tous.

Besoin de pots de fleurs, de terreau pour repoter, servez-vous !

Les réseaux points-nœuds vélo

Profitez des plaisirs du vélo en Flandre, dans l'Avesnois et le bassin minier grâce aux réseaux points-nœuds vélo. Tout droit venu de nos voisins et amis Belges, ce réseau de routes adaptées au vélo vous permet de créer votre itinéraire sur mesure, en toute liberté. D'ailleurs, vous pouvez composer votre boucle sans faire le retour par le même chemin !

Quatre territoires s'offrent à vous : Plaine et Littoral de Flandre, Vallée de la Lys et Monts de Flandre, l'Avesnois et le bassin minier.

En bonus : ce maillage est entièrement connecté aux réseaux points-nœuds belges, vous pouvez passer de part et d'autre de la frontière en toute facilité. Une belle expérience. 🚲

Comment ça marche ?

C'est facile, vous créez votre propre itinéraire en repérant et en reliant les numéros. Tips : n'hésitez pas à noter les numéros pour les consulter en roulant. Vous pouvez aussi additionner les kilomètres figurant entre les points-nœuds. En selle ! Il n'y a plus qu'à suivre les flèches des petits panneaux verts et blancs.



Préparez votre balade avec le planificateur d'itinéraire !

Entrez un point de départ, cliquez sur les points-nœuds numérotés où vous voulez pédaler et le calculateur d'itinéraire fera le reste. 📌 Téléchargez (au format GPX), imprimez ou partagez votre parcours.

1. cliquez sur les points pour dessiner votre boucle
2. cliquez sur "✓ prêt"
3. validez les conditions d'utilisation
4. Récupérez votre parcours



evasion.lenord.fr/fr/se-balader/a-velo

Aide à l'acquisition d'un vélo

Dans la cadre de son Plan Climat 2020-2026 et afin de favoriser toujours plus la mobilité durable, Valenciennes Métropole, propose à ses habitants une aide financière pour acquérir un vélo (avec assistance électrique ou non).

Conditions d'attribution de l'aide en 2025

La mobilisation de l'aide est possible pour l'acquisition d'un véhicule adulte parmi ceux listés ci-après :

- Vélos de ville comprenant les vélos hollandais, les vélos tout chemin (VTC), les vélos urbains, les vélos pliants, avec ou sans assistance électrique ;
- Vélos cargos avec ou sans assistance électrique (vélo à 2 roues ou à 3 roues équipé d'un plateau ou d'une caisse à l'avant ou à l'arrière, destiné à transporter des charges plus importantes que sur un vélo classique).

Les véhicules suivants ne sont pas éligibles :

- Vélos routiers et sportifs comprenant les vélos de route et de course, les Gravel Bikes, les VTT dont leurs déclinaisons Cross-Country, Trial, All Mountain, Enduro, Dirt, XC, Fatbike et de descente qu'ils soient électriques ou non ;
- Les vélos couchés ;
- Trotinettes électriques ou non et draisienne.
- Les vélos spécifiques adaptés pour personnes à mobilité réduite pourront être subventionnés (en échange d'un justificatif attestant de la situation de handicap) sur les mêmes plafonds que les vélos cargo..
- L'achat du véhicule devra se faire entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, chez un professionnel situé sur le territoire de Valenciennes Métropole (l'achat via un site web ne sera pas pris en compte). Cette aide s'adresse aux habitants du territoire de Valenciennes Métropole (35 communes de l'Agglomération) majeurs et actifs (ou étudiants majeurs) ainsi que pour les mineurs sous contrat professionnel sur justificatif (contrat de professionnalisation). Les personnes en professions libérales, auto-entrepreneuriales et de service à la personne (ayant leur adresse sur le territoire) effectuant des trajets professionnels réguliers sur le territoire pourront bénéficier de ce dispositif pour réaliser leurs déplacements en vélo.
- L'aide ne sera versée que pour un seul véhicule par foyer fiscal (le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus). Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage. Par ailleurs, tout foyer fiscal ayant déjà bénéficié de l'aide en 2024, ne peut bénéficier de celle menée en 2025.

valenciennes-metropole.fr



IPNS